

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	Numéro d'urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou gendarmerie

Coordonnées de la Mairie

Téléphone	05.56.59.80.50
Fax	05.56.59.86.64
Mail	mairie.de.queyrac@wanadoo.fr
Site internet	www.mairie-queyrac.fr
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi 8h30/12h30 - 13h30/17h fermé les mardis et jeudis après-midi

Sites Internet Utiles

Vigilance-météo :

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Vigilance-crues :

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Préfecture de la Gironde :

<http://www.gironde.gouv.fr>

La Transmission de l'Alerte

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par : la diffusion de messages par le kit sonore et par la sirène.

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les cinq jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- * que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- * que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Préventions des Risques prescrit ou approuvé. Pour plus de renseignements, contacter la mairie.

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

La canicule

Comportements à adopter :

- boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour;
- ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupes...)
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- prendre des nouvelles de l'entourage
- pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé.
- appeler le 15 si une personne est victime d'une malaise.

DOCUMENT A CONSERVER

COMMUNE DE QUEYRAC

**DICRIM : Document d'Information
Communal sur les Risques Majeurs**



Chers Administrés,

Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré sur la commune de QUEYRAC comportant les indications sur l'organisation des moyens communaux nécessaire à la gestion des risques majeurs. La salle des fêtes de Queyrac est désignée comme étant le point d'accueil et de regroupement pendant les événements importants.

Cette plaquette reprend les comportements à adopter face à ces deux risques majeurs : l'inondation et le feu de forêts. En espérant ne jamais en avoir l'application, ce document de synthèse doit être conservé par chaque citoyen.

Le Maire,
V. CHAMBAUD

PRESENTATION DES REFLEXES A ADOPTER FACE AUX RISQUES MAJEURS

Le risque majeur correspond à la quantification du danger qui peut entraîner des évènements non souhaités. Afin de mieux appréhender les conséquences, il convient de communiquer sur la culture du risque avec l'occurrence (la fréquence du danger) et la gravité (l'ampleur du phénomène : important ou non).



Risque d'Inondation

Les inondations sont des phénomènes de submersion, présentant des débits et des hauteurs d'eau variables, d'une zone habituellement hors d'eau.

La Réglementation...

Les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI), réalisés par l'État en concertation avec les élus locaux et les acteurs socio-économiques, sont un instrument largement utilisé, d'aménagement du territoire et de limitation de l'urbanisme dans les zones à risque. Il est consultable en mairie.

Ce qu'il faut faire...

AVANT : S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance, le niveau des plus hautes eaux, les lieux refuges.

PENDANT : *Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie) et prévoir les gestes essentiels :*

- Fermer portes et fenêtres ;
- Couper le gaz et l'électricité ;
- Monter dans les étages ;
- Prévoir une réserve d'eau potable ;
- Éviter de rester bloqué (*quitter les lieux dès que l'ordre en est donné*) ;
- Déplacer hors d'atteinte de l'eau les objets de valeur et les produits polluants ;
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux ;
- Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.



Risque de Feux de Forêts

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations pouvant être :

***des forêts :** formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et des arbustes d'essences forestières, d'âges divers et de densité variable ;

***des landes, friches et terrains vacants non cultivés ni pâturés :** formations végétales, plus ou moins hautes, fermées et denses pouvant contenir des arbres épars.

Ce qu'il faut faire...

AVANT : Repérer les chemins d'évacuation, les abris ; Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...) ; Débroussailler autour de la maison ; Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.

PENDANT : *Si l'on est témoin d'un départ de feu :*

- Informer les pompiers ;
- Si possible attaquer le feu ;
- Rechercher un abri en fuyant dos au feu ;
- Respirer à travers un linge humide ;
- Ne pas sortir de voiture.

Dans un bâtiment :

- Ouvrir le portail du terrain ;
- Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur) ;
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres ;
- Occulter les aérations avec des linges humides ;
- Rentrer les tuyaux d'arrosage ;